



Pôle de ressources &
compétences pour la nature

Les outils 3D au service de la politique Espaces Naturels Biodiversité de la Région Languedoc-Roussillon

ACTEURS

TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS

Introduction

1. L'outil web 3D SRCE L-R

2. Les films 3D des PNR

ACTEURS

TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS

Introduction

Evolution des dispositifs nationaux, évolution des compétences régionales

1983 : Loi Defferre

Compétence de la Région en matière de Parcs Naturels Régionaux

→ Région à l'initiative

2002 : Loi démocratie de proximité

Compétence de la Région en matière de Réserves Naturelles Régionales

→ Région autorité de classement

2010 : Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 1)

Compétence de la Région en matière de Schéma Régional de Cohérence Écologique

→ Région co-élabore et adopte

Evolution des dispositifs nationaux, évolution des compétences régionales

2014 : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

➡ Région chef de file en matière de biodiversité

2015 : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

➡ Région élabore et adopte le SRADDET (document prescriptif)

2016 ? : Loi cadre-biodiversité

➡ De nouvelles compétences pour la Région ?

Introduction

Des outils d'intervention... aux outils stratégiques

REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 6 février 2007

N° 01.09 PATRIMOINE NATUREL - DISPOSITIF D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE RESERVES NATURELLES REGIONALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,
Vu le rapport N° 01.09 soumis au vote de l'assemblée

Considérant que :

La stratégie régionale en faveur de la préservation de la biodiversité, adoptée le 3 février 2006, a fixé les priorités d'intervention de la collectivité régionale en matière de gestion et de valorisation des espaces naturels d'affirmation, en particulier, le choix de la Région d'affirmer sa compétence en matière de Réserves Naturelles Régionales.

Les objectifs de la Région dans la mise en œuvre de cette stratégie, sont de :

- Préserver le patrimoine naturel d'intérêt régional,
- Compléter le réseau des sites naturels protégés existants et en créer de nouveaux.

La Région se trouve donc pleinement responsable de l'ensemble des procédures relatives à la création, à l'entretien et à la gestion de ces sites qui ont vocation à devenir des vitres de la préservation de la biodiversité.

Il est à présent nécessaire de préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie régionale et du Code de la Région Langue Occitanie relatives à la création, à l'entretien et à la gestion de ces sites qui ont vocation à devenir des vitres de la préservation de la biodiversité.

Date de saisine : 1/30

3. Opérations éligibles

- **Etude préalable au classement d'un site en réserve naturelle régionale**
Coût de l'étude plafonné à 30 000 €
- **Elaboration du plan de gestion**
Coût de l'élaboration du plan de gestion (pédagogie, concertation, communication) plafonné à 60 000 €
- **Mise en œuvre du plan de gestion**
Dépenses éligibles (fonctionnement et investissement) :
Coût plafonné des actions : Conservateur : 50 K€ an / Gardien / Annuaire : 30 K€ an
• Travaux et aménagements
• Travaux de pédagogie, de sensibilisation et d'information
• Fonctionnement courant de la réserve
- **Construction de maisons de la réserve**
Des "maisons de la réserve" peuvent être construites ou aménagées dans le but d'abriter les locaux administratifs et techniques et d'apporter une plus-value aux autres équipements sur la réserve. L'opportunité de la construction de ces maisons est étudiée au cas par cas.
Ces maisons doivent être construites selon une démarche de haute qualité environnementale et être certifiées HQE ou équivalent. Elles doivent de plus justifier, par un label, des performances énergétiques de bâtiment à basse consommation d'énergie (affichage définies par l'arrêté ministériel relatif aux labels de haute performance énergétique).

4. Plafonnement des aides régionales

Le tableau ci-dessous précise les montants annuels plafonnés des aides régionales à la mise en œuvre des plans de gestion ou à leur élaboration, en fonction de la surface de la réserve.

Montants maximums annuels de l'aide régionale		
Superficie de la Réserve	≤ 400 ha	> 400 ha
Mise en œuvre de la gestion (investissement)	80 000 €	100 000 €
Maison de la Réserve (construction, aménagement)	250 000 € par projet	

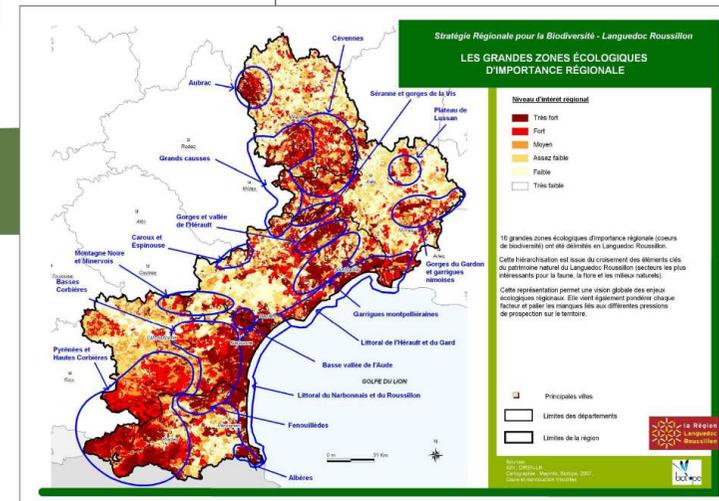
• **Travaux exceptionnels**
Les travaux considérés comme exceptionnels relevant un caractère d'urgence vis-à-vis de la conservation du patrimoine de la réserve n'interviennent pas dans le calcul du plafond annuel de l'aide régionale relative à la mise en œuvre de la gestion de la réserve.

* Salaire chargé en part assurée de l'indemnité

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Le Languedoc Roussillon, 1^{re} région française pour la biodiversité

Mai 2008



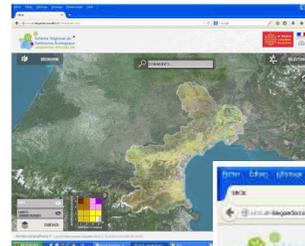
Introduction

Des outils de programmation... aux outils d'aide à la décision


Schéma Régional de Cohérence Écologique
 Languedoc-Roussillon

Rapport de diagnostic
 Partie 1

ENJEUX RELATIFS AUX ESPACES IMPORTANTS POUR LA BIODIVERSITÉ ET POUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



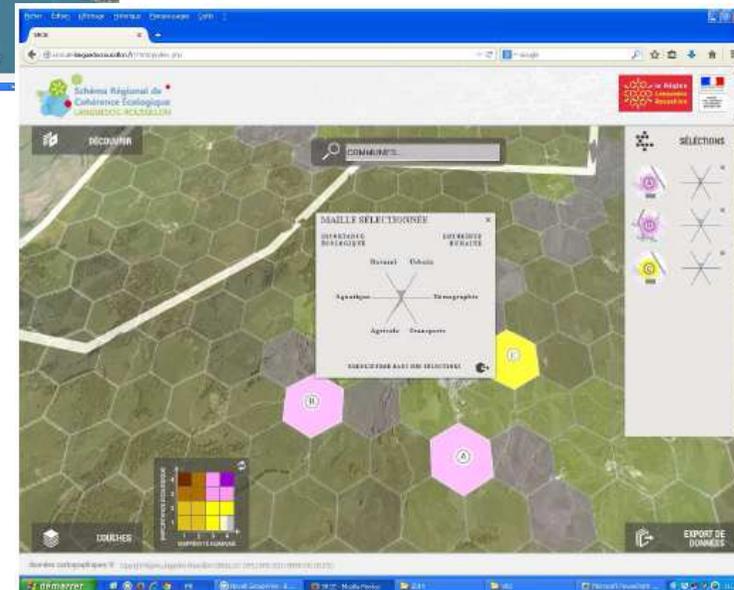
SRCE L-R : Trame verte et bleue

ANNEXE 3

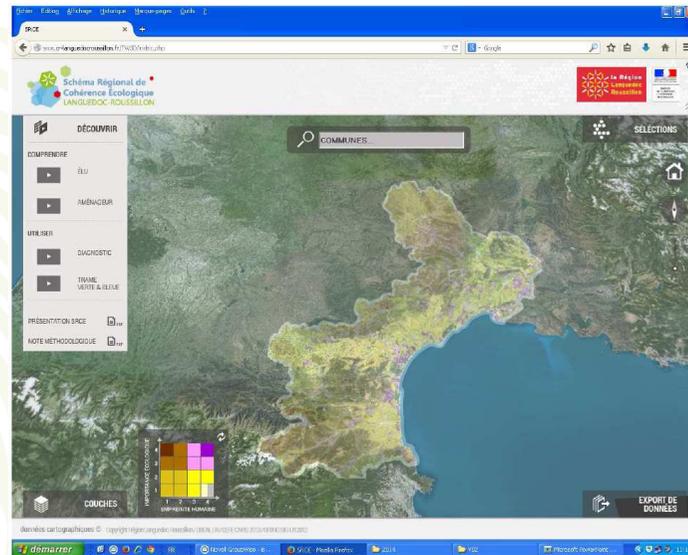
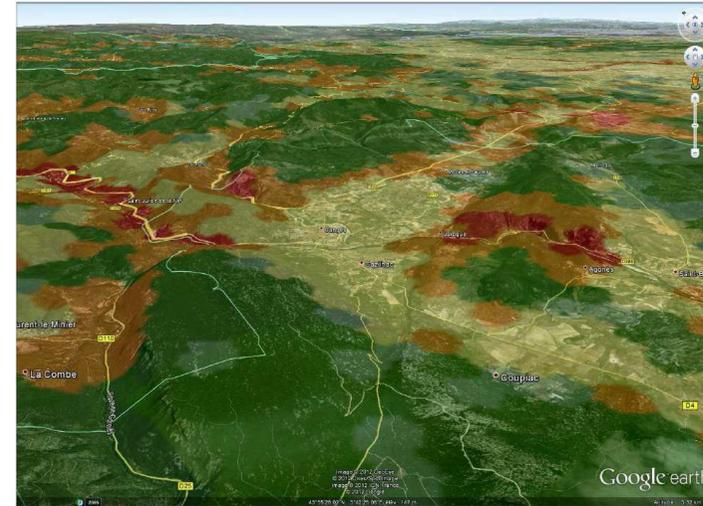
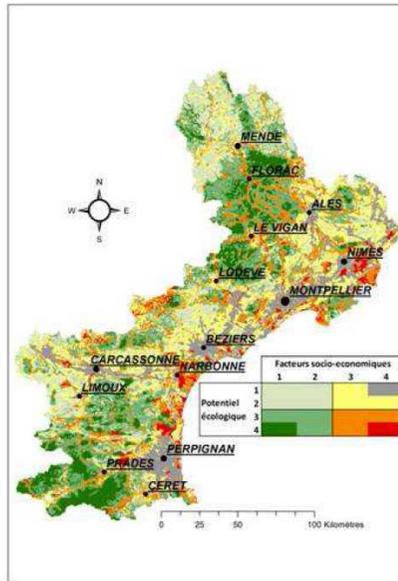
Trame bleue	 Espaces de mobilité	Trame verte	 Réservoirs de biodiversité
 Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité		 Corridors écologiques	
 Cours d'eau : Corridors écologiques		 Réservoirs de biodiversité : zones humides et plans d'eau et lagunes	



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)
 La représentation cartographique des corridors constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.
 L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)



SRCE L-R : du diagnostic à l'aide à la décision



Site web outil 3D SRCE L-R

<http://srce-qual.cr-languedocroussillon.fr/TW3D/index.php>



ACTEURS

TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS

Les Parcs Naturels Régionaux en 3D

De quoi parle t-on ?

3 PNR classés : Haut-Languedoc, Pyrénées Catalanes, Narbonnaise en Méditerranée

3 PNR en projet : Sources de l'Allier, Aubrac, Corbières-Fenouillèdes

Au terme des procédures de classement :

- ➔ 25 % du territoire régional
- ➔ 20 % des communes
- ➔ 6 % seulement de la population exprimant le caractère rural des PNR

Les usages de la 3D pour les PNR

Outil d'aide à la décision

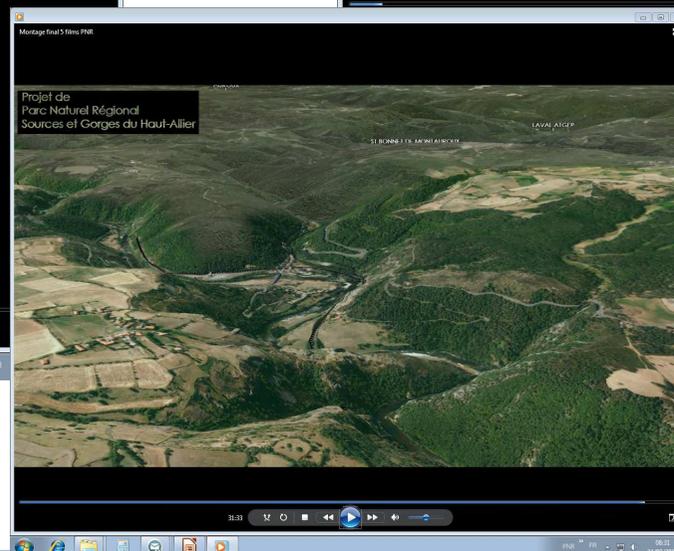
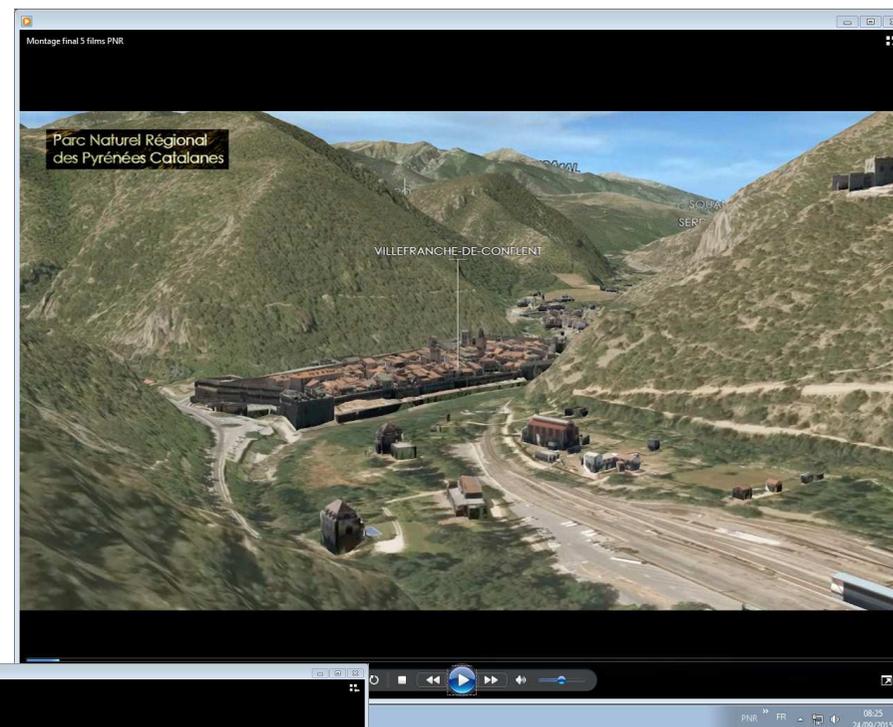
- ➔ Illustration des scénarios de périmètre en phase d'avis d'opportunité
- ➔ Mise en 3D des couches de plan de Parc avec système de coche et décoche

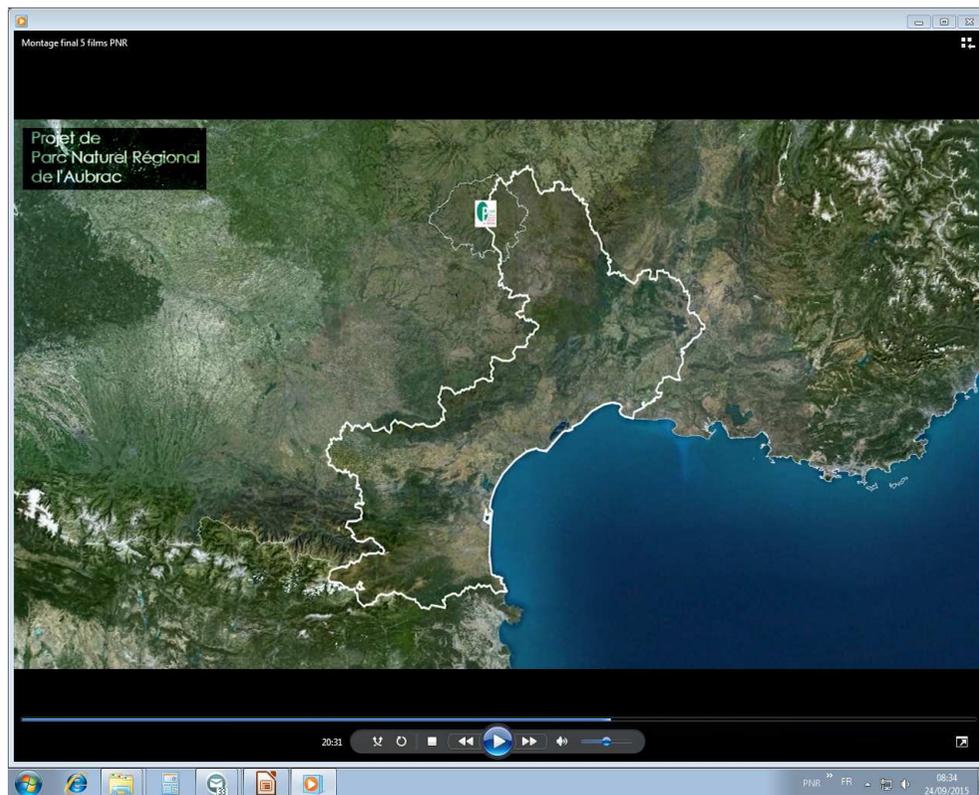
Communication

- ➔ Offrir une visite virtuelle des territoires PNR



- ➔ Films de 6 minutes max. de survol des territoires destinés au grand public
- ➔ Insertion de haltes illustrées pour mettre en exergue les richesses des PNR





PNR Pyrénées Catalanes

PNR Haut-Languedoc

PNR Aubrac

PNR Sources et Gorges de l'Allier

PNR Narbonnaise en Méditerranée

<https://www.youtube.com/watch?v=k8BFIWkfd7M>

<https://www.youtube.com/watch?v=EUavixJfCIU>

<http://www.projet-pnr-aubrac.fr/fr/explorer-aubrac/film-aubrac.php>

<https://www.youtube.com/watch?v=jBIVnP7Pcl0>

En cours de diffusion

Merci pour votre attention

